

Procès-verbal du 1er conseil d'école du 13 novembre 2023 RPI Germigny-des-Prés / Saint-Martin d'Abbat

Éducation nationale :

M. Laval, M. Biet, Mmes Darras, Boyer, Jeanneau, Delannoy, Dupuis, Faisant, Idrissi et Lecoœur.

Élu.e.s : M. Turpin, maire de Saint Martin d'Abbat, M. Thuillier, maire de Germigny des Prés, Mme Magnin, Mme Ferreira-Martins, présidente et vis- présidente du SIRIS.

Représentants des parents d'élèves :

Mmes Toulotte, Dubois, Jaumeau, Lamour, Le-Meur, Davière, Tressou, Guérin.

DDEN :

Mmes Gugger et Quettier

Personnes excusées :

Mme Guillaume, IEN

Mmes Knopp, Philippon et Février enseignantes.

Président de séance : M. Laval

Secrétaire de séance : Mme Jaumeau (parente d'élèves élue)

Ouverture de séance : 18h35

Ordre du jour :

1. Tour de table et mouvement des enseignants

Arrivée de Mme Jeanneau, enseignante classe de CE2 en remplacement de Mme Bonneau.

2. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école du 19 juin 2023

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité. Possibilité de demander un exemplaire papier.

3. Résultats des élections des parents d'élèves du 13 octobre 2023

Les élections ont eu lieu le 13 octobre 2023.

40% de votants à Saint Martin d'Abbat.

45 % de votants à Germigny des Prés.

4. Rentrée de septembre 2023 : effectifs et répartitions

Mme Dupuis : 25 élèves (13 en petite section et 12 en moyenne section)

Mme Faisant : 25 élèves (11 en petite section et 13 en moyenne section)

Mme Lecoœur : 23 élèves (6 en moyenne section et 17 en grande section)

Mme Knopp : 23 élèves (7 en moyenne section et 16 en grande section)

Mme Philippon : 23 élèves (15 CE1 et 8 CE2)

Mme Jeanneau : 23 élèves CE2

Mme Idrissi et M. Laval : 20 élèves de CM1

Mme Boyer et Mme Marlet: 21 élèves de CM2

Mme Darras : 19 élèves (6 CM1 et 13 CM2)

Total : 202 élèves au total à Saint Martin d'Abbat

Mme Delannoy : 20 élèves de CP

M. Biet : 24 élèves de CE1

Total : 44 élèves au total à Germigny des Prés

34 CM2 partiront au collège en fin d'année.

Environ 25 arrivées prévisionnelles en petite section.

5. Vote pour permettre un seul conseil d'école au sein du RPI

A l'unanimité.

6. Approbation du Règlement intérieur du Conseil d'école

Pas de modification

7. Approbation du règlement intérieur de l'école

Les compléments apportés au Règlement intérieur de l'école :

- Communication à l'APE et aux représentants des parents d'élèves les adresses personnelles ou adresses mail après autorisation des familles.
- Présentation du projet « Phare » et de ses protocoles. En cas d'harcèlement, l'école peut mettre en place un protocole particulier, comme l'autorisation d'exclure jusqu'à 48 heures un élève suite à un son comportement dangereux .
- Droits et devoirs des élèves au sein de l'école .
- Organisation des soins : un cahier est mis en place pour recenser les soins apportés aux élèves.

8. Présentation du programme « PHARE »

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, un protocole est à mettre en place.

L'objectif est de rechercher une issue à chaque situation. L'objectif n'est pas de sanctionner mais de partager sur les situations. Un référent au sein de chaque école et au niveau de l'inspection académique est désigné.

Les directeurs ont été formés. L'ensemble de l'équipe enseignante va avoir une formation. Un travail de cohésion au sein de l'équipe des enseignants sera mené.

9. Définition des zones de proximité pour le RPI

Les zones de proximité sont des zones sur lesquelles on peut circuler autour de l'école, zones qui permettent de ne pas solliciter des accompagnateurs.

Pour Germigny des Prés : zone de 2 km (jusqu'à la Loire) et piscine de Chateauneuf sur Loire, zones décidées en conseil des maîtres.

Pour Saint Martin d'Abbat : Centre-ville de Saint Martin d'Abbat, école de Germigny des Prés, sentier à l'Ane, stade des Maux Petits, piscine de Châteauneuf sur Loire.

Notification de ces zones de proximité aux maires de Germigny des Prés et de Saint Martin d'Abbat.

10. A propos du COVID...

De plus en plus de cas. Plus de protocole particulier, plus de masque obligatoire. Il est simplement demandé aux parents d'avertir l'école. L'enseignant malade ou l'enfant malade reste chez lui jusqu'à ce qu'il aille mieux.

11. Plan VIGIPIRATE

Dans le cadre de « l'Urgence attentat », le portail reste fermé.

Il est demandé aux parents de ne pas rester trop longtemps, ni de se regrouper devant les écoles. Une vigilance est demandée aux parents s'ils observent des allées et venues suspectes.

Répercussions sur les projets : pour l'instant pas de répercussions (en dehors de la dernière semaine avant les vacances).

12. Exercices d'évacuation et de confinement

Germigny des Prés : exercice incendie réalisé sans pompier. Exercice évacuation non fait.

Saint Martin d'Abbat : 2 exercices (exercice intrusion et confinement). Un enfant est resté dans les toilettes pendant l'exercice incendie mais pas noté sur le rapport des pompiers. Demande de M. TURPIN à ce que le personnel de la cantine soit associé à ces exercices.

Alarme muette : elle est activée dans la cantine. 2 alarmes muettes ne fonctionnent pas.

13. Bilan financier des coopératives scolaires

Coopérative de Germigny des Prés :

Dépenses exceptionnelles : 870 € - achat de tapis – don de 800 € à l'USEP et 70 € : participation au frais de l'USEP. Solde : 3548,53 €

Une sortie est prévue à la fin du mois : 580 € pour aller à Gien ! Exemple pour montrer la hausse des tarifs des transports.

Coopérative de Saint Martin d'Abbat :

Achat enceinte pour l'école.

Une différence sur les recettes liée au fait qu'il n'y a pas eu de classe de mer sur les 2 dernières années. 3000€ de fonds collectés ont bénéficié à la classe de mer de M. Laval l'an dernier.

L'association des parents d'élèves (APE) versera une allocation de 400 € par classe sur présentation d'un projet.

Subvention d'ANTARCTIC pour les projets de cette année.

14. Bilan financier de l'USEP et perspectives

Par rapport au nombre d'enfants concernés, les comptes sont en flux tendus. C'est la trésorerie la plus fragile notamment lié au coût des transports. Compte qui pourrait bien être sollicité par rapport aux projets liée à l'année olympique.

15. Projets et sorties à venir

Classe de mer : Mme LECOEUR informe du projet de classe de mer : passage de 6 à 5 jours, du 17 au 21 juin 2024.

Les différentes subventions (SIRIS, APE, ANTARTIC) vont permettre d'avoir un coût moins élevé pour les familles. Il est demandé aux parents de ne rien dire aux enfants sur ce projet avant janvier 2024. Les classes élémentaires ont des projets pédagogiques autour du sport et des jeux olympiques. L'idée est de faire venir des intervenants pour découvrir des sports peu connus (escrime, escalade, danse...)

16. Travaux réalisés durant les vacances d'été

Classe de Mme DARRAS repeinte.

Résolution de la fuite du puits de lumière.

Le toit de la classe de Mme FAISANT n'est pas encore peint en blanc.

Demande de Mmes DARRAS et BOYER : elles signalent que les vitres qui donnent sur le couloir font que les enfants sont très visibles de l'extérieur(dans le cadre des contraintes liées à Vigipirate). Les enseignants se renseignent sur ce qui existe.

Germigny des Prés : couloir et bureau repeint et panneau de liège installé sur le mur, clôture refaite. Projet de travaux dans la cantine dans le courant de l'année.

18. Remerciements divers

Remerciements des communes, du SIRIS et de l'APE pour leurs participations logistiques et/ou financières auprès des écoles.

19. Questions des parents

Accès à l'école : pourquoi les parents ne sont-ils plus autorisés à accéder aux classes de maternelle, ainsi qu'à la garderie ?

Les classes de maternelle : suite au COVID, plus d'accès. Après COVID, difficulté de gestion dans les couloirs et parents plus ponctuels depuis que les classes ne sont plus ouvertes (portail fermé). Les enfants sont en classe plus vite. Les familles sont invitées dans les classes avant chaque période de vacance : chansons...

Pour les petits : les parents ne retrouvent pas les affaires. Mme FAISANT rappelle l'importance du marquage des vêtements.

Pour la garderie, cette organisation est plus simple avec l'accueil d'un seul agent du SIRIS qui oriente les enfants du côté des grands ou des petits.

Gestion du personnel : absence de Mme Février – Remplacement par personne différente chaque jour. M. Laval précise que ce n'était pas le cas. L'enseignante a toujours été remplacée. Difficulté pour l'inspection de gérer ces situations, elle fait son possible pour trouver remplaçants. Saint Martin d'Abbat n'est pas prioritaire car grande école.

Personnel SIRIS : nous avons eu des remontées des élèves et des parents suite à un échange houleux entre deux personnes du SIRIS sur le temps du midi devant les enfants. Quelle est l'ambiance actuelle au sein de l'équipe du SIRIS ? Qu'est-ce qui a été mis en place pour éviter que cela se reproduise ?

La situation est traitée. Le dossier est en cours.

Projet aménagement cour extérieure : rencontre avec un paysagiste-urbaniste le 24 juillet. Devis réalisé : 13 800 € HT pour préparer et programmer le projet. Demande d'un 2^{ème} devis. Visite

d'aménagement prévu dans d'autres écoles (Saint Cyr en Val notamment). Entre-temps, est paru un guide pour les élus pour subventionner les aménagements des écoles à partir de 2024 (fonds verts).

Prolongement du préau : attente de voir ce qui est prévu dans le projet pour acter ces travaux.

Communication avec les parents : quelle est la procédure en cas d'absence d'un enseignant pour prévenir les parents ? Quand un enseignant prévient de son absence, le directeur prévient l'inspection pour savoir s'il y aura un remplacement. Si pas de remplacement, le directeur prévient avec tableau devant l'école. L'enfant est accueilli à l'école. Communication par mail : pas d'intérêt car prévenu de l'absence le matin même.

Pour les enfants qui sont à la garderie matin et après-midi et pour enfants qui sont à la maternelle qui ne voient pas le tableau : les enfants sont accueillis et répartis dans les classes.

Aucune information ne sera donnée par mail.

Proposition de l'APE pour l'intervention « Colosse aux pieds d'argile ». L'association s'est mise en lien avec l'inspection.

Faire venir une association au sein de l'école n'est pas simple, agrément de l'association et présence d'une infirmière scolaire sont obligatoires.

Ce type d'intervention reste aussi sur le bon-vouloir des enseignants. Ils ne sont pas partant pour cette intervention car d'autres choses sont faites par les gendarmes et ils estiment que c'est un public trop jeune. Les enseignants souhaitent rester maîtres des actions menées dans les classes.

Présentation par l'APE du projet « lire c'est partir » pour Noël

Proposition d'offrir un livre par enfant, différent selon les niveaux. Proposition de passer dans les classes dans l'après-midi du goûter de Noël pour la distribution aux enfants en commençant par les classes des plus grands.

Maternelle : thématiques des livres : Noël et hiver. Ils auront tous le même.

Pour les plus grands : des petits contes

Goûters de Noël (sous couvert des préconisations dans le cadre de « l'urgence attentat »)

Le 15 décembre à Saint Martin d'Abbat et le 19 décembre à Germigny des Prés.

Les enseignants vont transmettre leurs listes de livres et M. BIET demande les titres des livres pour les CE1. Prendre en compte la présence de jumeaux dans les classes.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 14 mars 2024

Clôture de séance : 20h38